



L'ACTION DU MOIS

Retour sur la 5^e Convention des juristes de la Méditerranée (Rabat - 24-25 oct. 2013)

Les contrats dans l'espace méditerranéen

1257



bâtonnier BERTRAND DEBOSQUE, président de la Commission des affaires européennes et internationales du Conseil national des barreaux, président des « Acteurs du droit à l'international » de la Fondation pour le droit continental

Les Acteurs du droit à l'international de la Fondation pour le droit continental, qui réunissent le Conseil national des barreaux, le Conseil supérieur du notariat, la Chambre nationale des huissiers de justice, l'Association française des juristes d'entreprises et les greffiers des tribunaux de commerce, ont organisé à Rabat, les 24 et 25 octobre 2013, la 5^{ème} Convention des juristes de la Méditerranée sur le thème des contrats dans l'espace méditerranéen. La Convention des juristes de la Méditerranée est un rendez-vous annuel qui rassemble des professionnels du droit des États de la Méditerranée afin qu'ils se rencontrent, nouent des contacts, développent des projets communs et, *in fine*, œuvrent pour le dialogue et la convergence des droits.

Les éditions précédentes s'étaient tenues à Nice, au Caire, à Rome et à Alger sur des thèmes tels que la sécurité juridique ou le rôle des petites et moyennes entreprises dans l'espace euro-méditerranéen.

Organisée avec le soutien de l'École nationale d'administration marocaine, l'École de gouvernance et d'économie de Rabat et celui des organismes représentatifs des professions de notaires et d'avocats au Maroc, cette 5^{ème} édition de la Convention avait pour ambition de prendre acte de l'intensification des relations économiques entre les deux rives de la Méditerranée et d'apporter des réponses au besoin d'une sécurité juridique croissante de ces échanges, émanant tant des investisseurs, des acteurs du commerce international que des États eux-mêmes.

En présence de M. Mohamed Moubdii, ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration, et de hautes personnalités du monde juridique méditerranéen, les professionnels du droit des deux rives de la Méditerranée ont, durant deux jours, présenté les solutions qu'ils mettent en œuvre quotidiennement au profit d'une plus grande sécurité juridique des contrats, qu'il s'agisse

des contrats de droit privé ou des contrats de droit public, tant au stade de la formation du contrat qu'au cours de son exécution.

Il a en effet été relevé que les contrats de droit public sont des outils particulièrement efficaces et adaptés au développement des États mais qu'ils doivent désormais être en mesure d'offrir un équilibre entre l'intérêt général et la sécurité juridique des intérêts privés.

Sous la haute autorité de Melchior Wathelet, avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, ces travaux nous ont également donné l'occasion de revenir sur le développement d'un cadre d'échanges entre l'Union européenne et les pays de la rive Sud de la Méditerranée, allant jusqu'à la perspective d'une zone de libre circulation des biens et des services ainsi que des capitaux dans un cadre régulé fortement inspiré de l'acquis communautaire, qui aura un impact important sur les contrats méditerranéens, en matière de conflits de lois par exemple ou encore en matière de contrats de droit public, d'adjudication et dans la mise en œuvre des partenariats publics/privés.

Des ateliers ont également permis aux participants d'échanger, en présence d'éminents spécialistes, sur des thèmes d'intérêt commun aux différentes professions du droit dans le monde méditerranéen. Ces ateliers ont notamment porté sur la finance islamique, les réformes constitutionnelles, la propriété industrielle, la force probante des actes juridiques, l'accompagnement des investisseurs étrangers et la formation des professionnels du droit, essentielle à un rapprochement des pratiques.

Outre l'intérêt scientifique de cette manifestation et l'opportunité d'y nouer des relations d'échange et de coopération prometteuses, cette manifestation, qui a rassemblé plus de 350 juristes de différentes nationalités, a rempli son objectif de promouvoir le rayonnement du droit continental et l'expertise de nos professionnels du droit, qui savent mettre à profit leur activité et leurs compétences pour dégager des solutions garantes de la plus grande sécurité des échanges et du développement des relations contractuelles en Méditerranée.

C'est tout particulièrement vrai entre la France et le Maroc : les relations économiques entre ces deux pays, qu'il s'agisse des investissements, d'échanges ou de ventes, sont en plein essor. Les industriels, les commerçants et les personnes physiques doivent pouvoir compter, de part et d'autre, sur des professionnels compétents soucieux de travailler ensemble. Les nombreux points communs, pour ne pas dire les similitudes, entre nos deux systèmes juridiques et judiciaires y contribuent largement et la manifestation de Rabat l'a encore démontré. ■